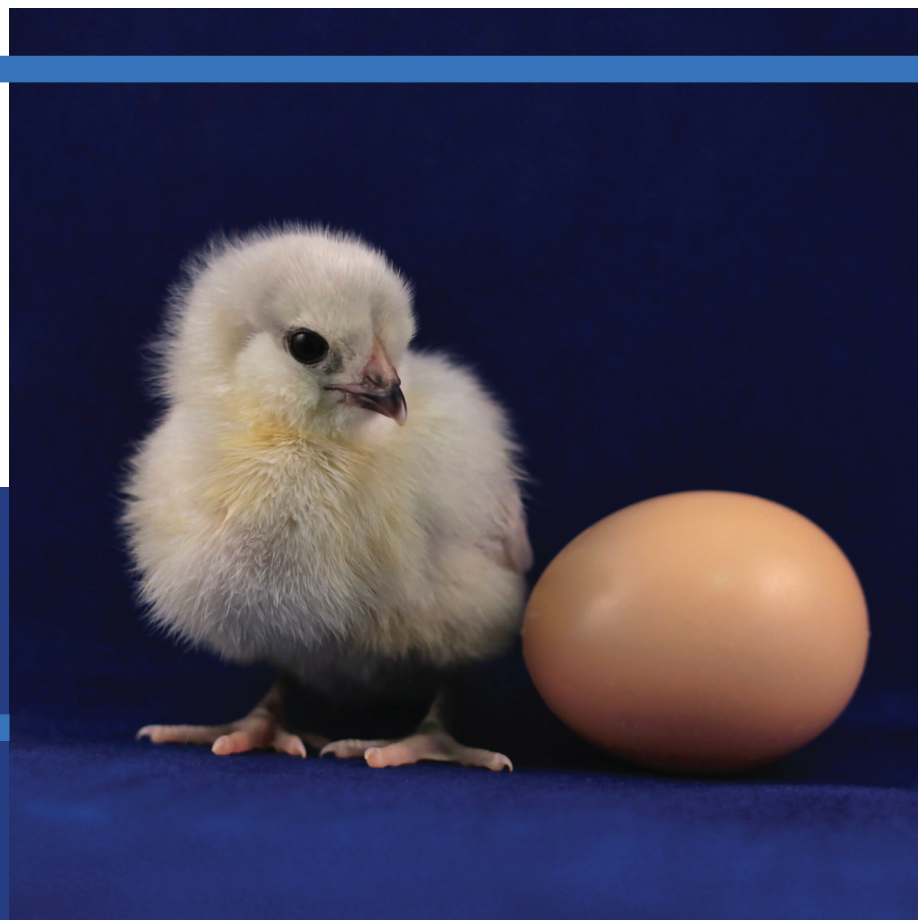




STATISTIQUES DES HABITANTS
RECENSEMENT DE LA VOLAILLE
LOGEMENTS VACANTS
BUDGET 2022
UNION 23
COMPTE RENDU DU CONSEIL
COURSE DES ROCHES

N°29 - MARS 2022

N°29 - MARS 2022

N°29 - MARS 2022

N°29 - MARS 2022

N°29 - MARS 2022

N°29 - MARS 2022

N°29 - MARS 2022

N°29 - MARS 2022

N°29 - MARS 2022

N°29 - MARS 2022

N°29 - MARS 2022

N°29 - MARS 2022

LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ

Bientôt une année à la municipalité !

En 2020, quelques amis de Neyruz, deux personnes en particulier qui sont également au service des citoyens mais que je ne nommerai pas, m'ont fait comprendre que la fonction de conseiller municipal me conviendrait parfaitement. J'avais déjà de nombreux projets pour ma retraite mais j'avoue que je n'avais jamais imaginé avoir l'activité actuelle.

Tout est allé très vite : me présenter à mes futures et futurs collègues, faire leur connaissance, préparer une campagne pour me faire connaître des habitants de Montanaire (chose moyennement réussie car compliquée en cette période de COVID), être élu, être formé pour les tâches qui m'attendaient. Je profite de l'occasion pour remercier mon prédécesseur Thierry Devallonné qui m'a transmis ses dossiers, m'a expliqué en quoi consisterait mon travail et que je contacte encore quelquefois pour profiter de sa longue expérience à ce poste.



Marc Bourlard
Municipal

“

**J'avoue que je n'avais jamais
imaginé avoir l'activité actuelle**

”

Le 1er juillet 2021 : début de mon mandat de municipal, responsabilité des forêts, des espaces verts, de l'environnement, des sports, des sociétés, des salles, du personnel de la voirie, de l'informatique/téléphonie et de la gravière.

Le 9 juillet 2021 : fin de ma vie professionnelle, je peux me concentrer sur ma nouvelle tâche. À ce propos, je profite également de l'occasion pour féliciter mes collègues d'arriver à concilier vie professionnelle et vie d'élu qui demande beaucoup de disponibilité.

Les forêts : Comme je l'ai expliqué au conseil communal, c'est parti très «fort» : inondations, éboulements, chutes d'arbre, etc... Grâce au professionnalisme et à l'engagement de notre garde forestier Gaëtan Fässler, tous les événements liés à la mauvaise météo ont pu être résolus rapidement. Début juillet, Gaëtan et moi avons fait une tournée des forêts, il m'a expliqué les travaux en cours ainsi que ceux prévus. Un programme d'élagage est établi sur plusieurs années. Des coupes de bois sont effectuées en permanence pour éliminer les arbres malades et pour laisser de la place aux jeunes arbres. Les objectifs sylvicoles en cours ont pour but d'assurer l'existence de nos forêts pour nos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Des plantations de nouvelles essences adaptées au réchauffement climatique sont déjà effectuées.

Les espaces verts, l'environnement et la voirie : Nous faisons tout pour entretenir le mieux possible les gazons, les fleurs, les places de jeux, les fontaines et les espaces publics. Ceci en essayant toujours d'utiliser des produits respectueux de l'environnement. Comme le mentionnait Véronique Gilliard dans le Montanaire magazine de juillet 2021 le service de la voirie a vécu quelques mois compliqués ces dernières années à cause de plusieurs congés maladie. Au mois de mars, notre équipe sera presque au complet : Damien (apprenti), Jean-Luc, Manuel (apprenti), Marc, Michel, Yoann assureront leur poste selon une nouvelle organisation. Fin février, Manuel Lopes, après de nombreuses années au service de notre commune, a pris sa retraite. Son remplacement est prévu pour début juin. En tant qu'habitant de Montanaire, je les remercie tous pour leur travail et leur serviabilité et je remercie particulièrement Manuel L. pour son travail durant 21 ans.

“

**J'avoue que je n'avais
jamais imaginé avoir
autant de plaisir dans mon
activité actuelle.**

”

Les sports : le football, la gymnastique, le badminton, la pétanque, etc... Les éclairages des terrains ont été rénovés (St Cierges) ou sont en cours de rénovation (Thierrens). Les contrats d'entretien pour le matériel de gymnastique ont été renouvelés. Nous avons des terrains de pétanque dans presque tous les villages. Une étude pour l'implantation d'un pumptrack est en cours.

Refuges et salles : Il n'y a pas beaucoup de communes qui peuvent se vanter d'avoir 9 refuges et 7 salles à louer. Nous avons fait la tournée des refuges avec Jean-Luc Millasson et établi un programme de rénovation. Un système de réservation simple et rapide a été implémenté dans le site de Montanaire. Des travaux de rénovation sont prévus durant cette législature pour la grande salle de Thierrens et le battoir de Chapelle. L'année dernière, des panneaux d'isolation phonique ont été posés au plafond de la salle de Correvon.

Les sociétés : Dans le cadre de mon apprentissage, un soir je suis convoqué pour une séance de comité de l'USL. Je faisais partie des gens qui ne savaient pas ce que signifiaient ces trois lettres. En fait c'est « l'union des sociétés locales ». Un mois plus tard, c'est l'assemblée de l'USL. Quel plaisir de voir autant de personnes motivées et intéressées par des activités extra professionnelles. La municipalité fera tout son possible pour encourager et maintenir cette motivation. Un programme a également été développé dans le site de Montanaire pour faire connaître ces sociétés et pour annoncer les événements.

L'informatique : nous avons tous entendu parler de cyber attaques concernant des communes (Rolle, Montreux, Morges, Yverdon, Mellingen...). Selon le bon principe « mieux vaut prévenir que guérir », nous avons demandé à l'entreprise responsable de nos programmes informatiques de faire un état des lieux et le nécessaire a été fait pour réduire au maximum le risque de piratage.

Ma phrase du début est :

« *J'avoue que je n'avais jamais imaginé avoir l'activité actuelle* »

Ma phrase de fin est :

« *J'avoue que je n'avais jamais imaginé avoir autant de plaisir dans mon activité actuelle* »

En effet, collaborer avec l'équipe municipale en place est un plaisir, les décisions sont prises collégalement et sont toujours guidées par le bon sens, bien sûr certaines décisions ne peuvent pas plaire à tout le monde mais elles ne sont jamais influencées par une quelconque appartenance politique comme c'est quelquefois le cas dans des communes plus grandes, ce que, vous l'aurez compris, je déplore. J'ai également observé qu'il y a eu passablement de changements au conseil communal et j'ai beaucoup apprécié le fait qu'il y ait de nombreux jeunes. J'apprécie moins le fait de ne pas encore avoir eu de conseil sans masque surtout pour quelqu'un qui n'est pas physionomiste !

Merci aux électrices et électeurs qui me permettent de vivre cette expérience.

STATISTIQUES SUR LES HABITANTS DE MONTANAIRE.....	6
RECENSEMENT DE LA VOLAILLE	7
STATISTIQUES DES LOGEMENTS VACANTS.....	7
RECENSEMENT DES CHIENS	8
50 ANS DU FCT.....	8
LA CENTRALE DES SOLIDARITÉS	9
LE PETIT NUAGE	9
BUDGET 2022	12
BOIS DES BRIGANDS	13
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL	14
L'ÉPARAGE ET L'ÉLAGAGE DES BORDS DE CHEMINS	15
LES PETITS PLANTEURS	15
NOUS SOMMES... LES SENIORS EN MOUVEMENT	16
JE SUIS... «BAYONNE»	16
SITE WEB	17
20 ANS DE LA COURSE DES ROCHES.....	17
LA PETITE HISTOIRE	18
CONCOURS PHOTOS	19

STATISTIQUES SUR LES HABITANTS DE MONTANAIRE

Statsitiques faites au 1er janvier 2022 (sur une année)

258
arrivées

252
départs

31 naissances



18 garçons



13 filles



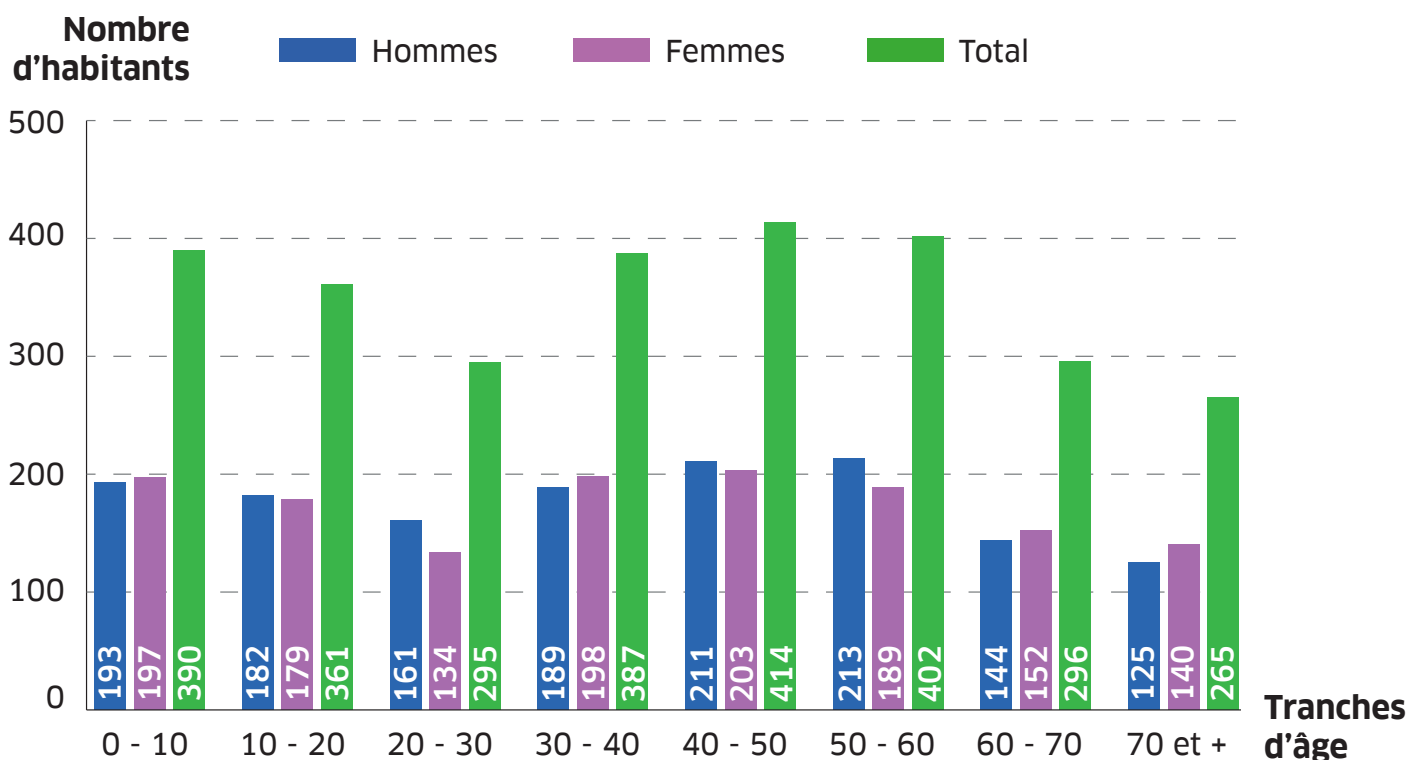
2810
Habitants

+ 6 habitants
en 2022

40
Moyenne
d'âge des
habitants



39 nationalités
représentées par
335 étrangers



RECENSEMENT DE LA VOLAILLE

Dès le 1er janvier 2021, les services vétérinaires cantonaux chargés des contrôles de la protection des animaux mettront l'accent sur les exploitations détenant des volailles. Ces contrôles approfondis seront effectués dans le cadre d'un programme prioritaire qui vise à s'assurer que les conditions de détention de la volaille soient conformes aux exigences minimales de la législation sur la protection des animaux. L'enregistrement de toute détention de volaille, y compris à titre de loisir, auprès du canton est obligatoire en Suisse depuis le 1er janvier 2010.

Vous pouvez vous enregistrer sur agate.ch ou en envoyant le document concerné sur notre page web «Animaux» à l'adresse suivante :

CANTON DE VAUD
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)
Paielements directs et données agri-viticoles
Avenue de Marcelin, 29
1110 Morges

Tél.: +41 (21) 316 62 25
E-mail: info.paielementsdirects@vd.ch



Cet enregistrement est important pour :

- la surveillance de la santé animale et la lutte contre les épizooties (épidémies animales)
- la surveillance et la lutte contre les zoonoses (maladies transmissibles de l'animal à l'homme)
- la traçabilité des denrées alimentaires d'origine animale (notre sécurité alimentaire)
- la protection des animaux, et ceci particulièrement dans le contexte du lancement du programme fédéral de contrôles prioritaires 2021-2023 qui vise à s'assurer que les conditions de détention de la volaille soient conformes aux exigences minimales de la législation en matière de bien-être des animaux.

Par ailleurs, il est rappelé que les détenteurs de volaille sont tenus d'annoncer à un vétérinaire les symptômes de maladie observés dans leur cheptel ou une éventuelle augmentation de la mortalité. Ils doivent de surcroît faire enregistrer leur poulailler auprès de la Direction des affaires vétérinaires et de l'inspectorat du canton de Vaud.

STATISTIQUES DES LOGEMENTS VACANTS

La commune de Montanaire, comme toutes les communes suisses, doit remplir chaque année une statistique des logements et locaux industriels et commerciaux vacants en application de l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux du 30 juin 1993 pour les logements et sur la base légale du règlement d'application du 7 février 2000 de la loi du 15 septembre 1999 sur la statistique cantonale pour les locaux industriels et commerciaux.

Les résultats du dénombrement des logements et locaux vacants reflètent la situation du marché immobilier et du logement. Ils constituent un indicateur important de la conjoncture. Cette statistique est utile pour prendre des mesures d'encouragement à la construction et à la politique sociale.



Résultat de ces statistiques sur bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > 09 – Construction et Logements > Logements > Logements vacants



bfs.admin.ch

Par conséquent, la commune invite tous les propriétaires ou leurs représentants à nous communiquer s'ils ont des logements (maisons ou appartements) inoccupés mais habitables au 1er juin 2022 ou qui sont proposés à la location durable (trois mois au moins) ou à la vente. Il en va de même pour des locaux commerciaux. La notion de logement se définit ainsi :

- être propre à un usage d'habitation
- former une unité de construction
- disposer d'un accès soit depuis l'extérieur, soit depuis un espace commun à plusieurs logements à l'intérieur du bâtiment
- être équipé d'une installation de cuisine
- ne pas constituer un bien meuble

Vous pouvez transmettre vos informations ou demander plus de renseignements auprès de Véronique Lin au **021/905.09.32** les lundi, mercredi et jeudi matin ou par courriel à habitants@montanaire.ch.

RECENSEMENT DES CHIENS

En application des règlements cantonaux, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens, qu'ils sont tenus de déclarer au contrôle des habitants **d'ici au 1er avril 2022** :

- les chiens acquis ou reçus en 2021,
- les chiens nés en 2021 et restés en leur possession,
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2021, pour radiation,
- **les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.**

Les propriétaires, dont les chiens sont déjà déclarés à la commune, sont dispensés de les inscrire à nouveau.

Vous trouverez le formulaire adéquat au guichet de la commune, sur le site de Montanaira ou vous pouvez nous contacter au **021/905.09.32** et nous vous le transmettrons. Vous pouvez également utiliser notre guichet virtuel sur **www.montanaira.ch**.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et permettons de vous rappeler l'article 68 du règlement de police.

AMICUS

Art. 68 - Les propriétaires de chiens doivent les annoncer au greffe municipal dans les 15 jours dès leur acquisition ou dans les 90 jours dès la naissance. Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire de l'animal.

Amicus garantit le maintien des directives légales et offre une haute qualité des données : les communes enregistrent les détenteurs de chiens et entretiennent leurs adresses, les vétérinaires marquent les chiens et prennent en charge l'enregistrement initial et les détenteurs de chiens notifient les mutations. La traçabilité complète est ainsi facilitée et les importations illégales de chiens trop jeunes et malades peuvent être découvertes et évitées.

De plus, Amicus offre la base pour contacter des propriétaires pour des chiens abandonnés ou échappés. Il y a des lecteurs pour les numéros de puces électroniques dans les cabinets vétérinaires, les refuges pour animaux ou chez la police. Si grâce à la puce électronique l'animal peut être rendu tout de suite à sa détentrice ou à son détenteur, vous ne devez plus rien faire. Vous êtes cependant obligé d'annoncer le chien. Les notifications qui entrent au STMZ sont automatiquement transmises au bureau d'annonce officiel cantonal. Ainsi, le Centre suisse d'appels pour animaux remplit les obligations de notifications légales selon ZGB Art. 720a en remplacement du trouveur.

Votre chien a disparu ?

Veuillez contrôler vos coordonnées dans Amicus (numéro de portable et l'adresse e-mail) afin que les offices de la police, les refuges pour animaux et les cabinets vétérinaires aient la possibilité de vous contacter dès que votre chien a été retrouvé.

En outre il est recommandé d'informer le bureau communal et de publier un avis de disparition sur la page web du STMZ (centre suisse du secours animalier : <https://www.stmz.ch/fr/>)



50 ANS DU FCT

Au mois de juin prochain, le FCT célébrera ses 50 ans d'histoire avec des festivités prévues sur plusieurs jours, soit les 10-11-12 juin 2022 (collaboration avec la course des Roches et la jeunesse) et 16-17-18-19 juin 2022. Initialement prévue en 2021, les organisateurs travaillent d'arrache-pied pour vous concocter une magnifique édition cette année. L'occasion pour vous de chausser les crampons pour le tournoi humoristique, d'entendre Bouillon raconter 50 ans d'anecdotes, d'écouter des concerts live ou de venir rejoindre l'équipe comme bénévole pour quelques heures.

Le programme détaillé de la manifestation sera dévoilé d'ici à la fin du mois de mars, de même que l'ouverture des inscriptions afin de faire partie de l'aventure.

Salutations sportives !

Le comité du 50ème :

Alain Flückiger (président) - Jeff Armand - Olivier Perrin - Jimmy Corboud - Joël Pidoux - Jean-François Mazzeri - David Bessire - Sébastien Rossier et Mathilde Chammartin-Gavillet



LA CENTRALE DES SOLIDARITÉS

**La pandémie vous fait sentir isolé-e ou démuni-e face à une situation de votre quotidien ?
Un soutien vous est proposé via la hotline 0800 30 30 38.**

Dans le contexte sanitaire actuel, les besoins en termes d'information, d'orientation et de soutien sont importants. La hotline cantonale de la Centrale des solidarités répond aux questions des vaudois-e-s et les orientent vers des aides existantes. Les personnes de tout âge, résidant dans le canton de Vaud et n'ayant pas de réseau de proximité ou de soutien d'un organisme social peuvent appeler cette hotline pour qu'elle les aide à trouver une solution. L'entourage peut appeler pour un proche qui aurait besoin d'aide.

La hotline peut également répondre aux questions des professionnel-les d'horizons différents (médecins, réceptionnistes, travailleurs sociaux, etc.) souhaitant proposer des soutiens à leurs patients, usagers, etc.

Quels services peuvent être demandés ?

La Centrale des solidarités vous accompagne dans la recherche de solutions notamment pour :

- La livraison de courses ou de repas à domicile
- Les transports pour personnes à mobilité réduite (par exemple pour des traitements chroniques à l'hôpital, se rendre chez son médecin ou son pharmacien),
- Les relais pour les proches aidant-e-s,
- La relève d'urgence sous forme d'un accompagnement à domicile par un-e assistant-e professionnel-le (notamment pour les personnes en situation de handicap),
- La garde d'enfants pendant une période d'absence (par exemple en cas de rendez-vous médical des parents),
- L'aide au ménage (lessive et nettoyage),
- Un soutien pour s'occuper de l'animal domestique lorsque la personne doit rester chez elle (par exemple en cas de maladie ou de quarantaine),
- Ou toutes autres aides concrètes en cas de besoin et une réponse pour rassurer, garder un lien et maintenir une vie sociale par des contacts téléphoniques.

La Centrale des solidarités répond aux appels du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00. Elle est gérée par des professionnels du social de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) et s'appuie sur les nombreuses associations et bénévoles qui forment le réseau social et sanitaire vaudois*.

Vous vous sentez isolé-e ou démuni-e dans une situation de votre quotidien ?

Appelez la Centrale des solidarités au **0800 30 30 38** (appel gratuit et confidentiel) !

LE PETIT NUAGE

Créée en 1992, la halte-jeux Le Petit Nuage a pour but d'offrir un espace de jeu, de sociabilisation et de stimulation pour des enfants dès 30 mois et jusqu'à leur entrée à l'école obligatoire. Elle se situe dans l'ancien collège de St-Cierges, au dernier étage. Elle est au bénéfice d'une autorisation d'exploiter de l'Office cantonal d'accueil de jour des enfants.

Entièrement gérée par une équipe de bénévoles, vos enfants sont accueillis dans un cadre bienveillant tous les lundis et jeudis matin de 8h30 à 11h, afin de permettre aux parents d'avoir un petit moment pour disposer librement de leur temps. Les enfants disposent de nombreux jeux, jouets et se voient proposer différents bricolages et autres activités, tout ceci dans une volonté de socialisation et de stimulation par des activités ludiques. Une collation composée de fruits et de biscuits est offerte aux enfants durant la matinée.

Si vous êtes intéressé par cette structure, c'est volontiers que nous répondrons à vos questions et que nous vous accueillons avec votre enfant pour lui faire découvrir ce lieu. Afin de pérenniser cet accueil, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles qui souhaiteraient mettre à disposition de leur temps 1, 2, 3 ou 4 matinées par mois. Les enfants des bénévoles disposent de la gratuité de l'accueil.

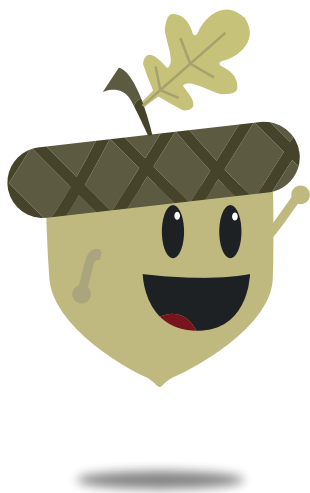
Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à contacter notre Présidente, Martine, au **078 733 27 63** et à consulter notre page internet : lepetitnuage1410.blogspot.com
(Le Petit Nuage - Halte Jeux - St-Cierges)



Montanaire et Boulens s'unissent pour une aventure commune en juin 2023

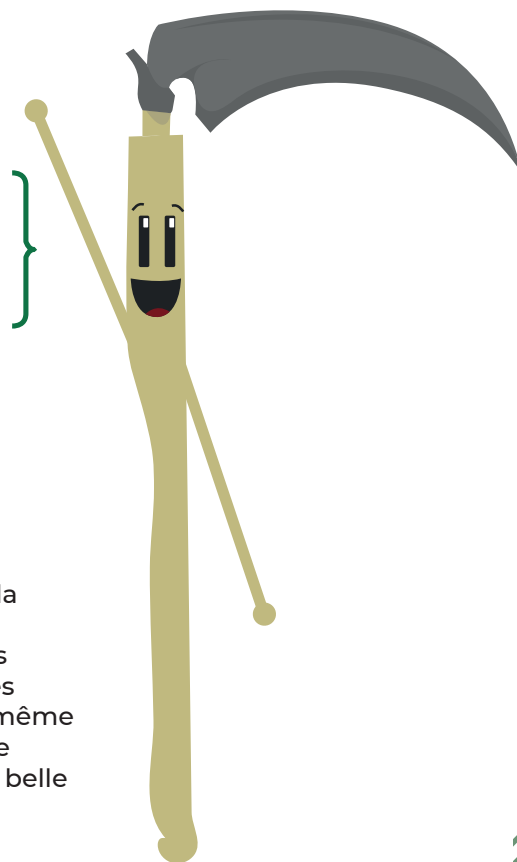
Salut !

Moi c'est **Boule**. Je fais partie de la commune de **Boulens**. Tu dois me reconnaître, je suis la vedette de son écusson !



Hello !

Moi c'est **Monti**, je fais partie de la commune de **Montanaire**. Avec mon ami Boule, nous avons décidé d'organiser la Journée des Communes Vaudoises et par la même occasion, nous voudrions en faire profiter les habitant·e·s de notre belle région !



C'est quoi la Journée des Communes Vaudoises ?

Cette journée s'adresse premièrement aux communes affiliées à l'Union des Communes Vaudoises (UCV). Cette association a été créée pour défendre les intérêts de ses membres ainsi que les promouvoir devant les autorités et le public. Cette journée est reconnue comme une tradition vivante organisée chaque année par une des communes membres, sous forme de festivités dédiées aux autorités fédérales, cantonales et communales, ainsi qu'au personnel communal.

Comment se déroulera la rencontre ?

L'événement du samedi 10 juin comporte deux volets : la partie statutaire, soit l'assemblée générale des membres autour de laquelle s'articule une partie festive ; la Journée des Communes Vaudoises (JCV) qui ouvre ses portes au grand public en fin d'après-midi. 1'600 personnes sont attendues pour découvrir notre région !

Pour ce faire, Montanaire et Boulens voient les choses en grand et s'unissent pour organiser 5 jours de festivités dédiés à toute la population de la région : UNION 23 a donc vu le jour !



UNION 23

Montanaire - Boulens

UNION 23...

C'est quand ?

Du mercredi 7 au dimanche 11 juin 2023

C'est où ?

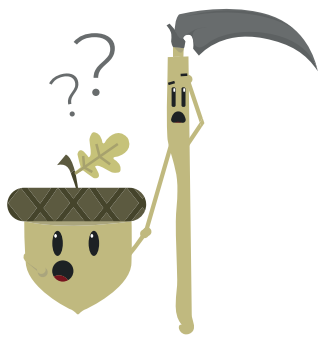
A Chapelle-sur-Moudon, autour du Battoir

Avec qui ?

Vous, bien sûr !

Que ce soit en tant que participant·e-s ou bénévoles, la fête ne pourra pas avoir lieu sans votre présence.

Les objectifs ?



- Réunir toutes les sociétés locales et les habitant·e-s de Montanaire et Boulens.
- Faire des rencontres, tisser des liens, découvrir d'autres horizons, échanger et fabriquer des souvenirs en commun.
- Cette manifestation est l'occasion de présenter toutes les sociétés locales et leurs activités.
- Mettre en commun toutes nos compétences pour réaliser une grande fête avec des activités et animations pour tous les âges et tout public, autour du « Guet-apens », un lieu magique et festif avec des buvettes, des bars, de la gastronomie et des guinguettes.

**N'oublions pas qu'en 2023, la commune de Montanaire fêtera ses 10 ans !
C'est l'occasion également de marquer le coup !**

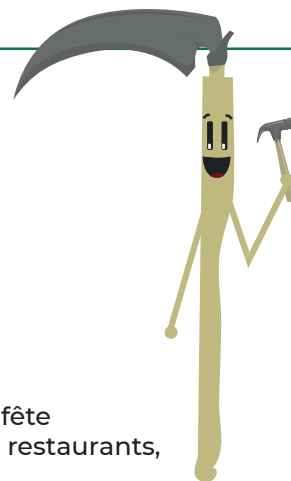
Il ne manque plus que vous...

La fête n'aura aucun sens sans votre précieuse aide.

Alors, vous avez envie de faire des rencontres, de vivre une expérience inoubliable ?

Nous recherchons :

- des motivé·e-s pour construire les infrastructures de la place de fête
- des polyvalent·e-s pour gérer des infrastructures telles que bars, restaurants, buvettes, etc.
- des créatif·ve-s pour embellir notre place de fête
- des sportif·ve-s, musicien·ne-s, chanteur·euse-s, etc. pour nous faire découvrir vos passions sous forme d'animations
- des entreprises qui souhaitent nous soutenir financièrement
- des sociétés, des associations, des lieux culturels qui souhaitent créer une visite guidée lors de la Journée des Communes Vaudoises
- des épicurien·ne-s pour s'investir dans cette folle aventure et passer du bon temps avec nous !



N'attendez plus et rejoignez-nous !

Inscrivez-vous à info@union23.ch, ou écrivez-nous pour toute autre question.

BUDGET 2022

Quelques mots sur le budget 2022 par Claude-Alain Cornu

Le budget 2022 de la Commune de Montanaire a été présenté et accepté lors du Conseil communal de décembre 2021 à Thierrens.

Il présente un excédent de charges de CHF 178 6602.35 pour un montant total de revenus de CHF 12'335'357.00 et un total de charges de CHF 12'513'959.35.

La marge d'autofinancement prévisionnelle est de CHF 690'834.65 (diminution de CHF 10'791.65 en comparaison avec le budget 2021). Ce montant est toujours dans une dynamique intéressante, et permettra de financer une partie des investissements prévus.

Le montant total d'amortissements budgétés de CHF 931'517.00, représente 8.5% du total des charges, réparti comme suit :

Patrimoine financier	CHF	259'245.00
Patrimoine administratif	CHF	672'272.00

Les intérêts passifs se montent à CHF 129'850.00 pour un montant total des emprunts de CHF 15'250'000.00. L'avancement des projets en cours et ceux planifiés dans le plan d'investissement de la législature, en tenant compte des amortissements annuels budgétés, le montant des emprunts fin 2022 devrait être d'environ CHF 18'000'000.00. Impactant à la hausse les intérêts passifs, cette augmentation devrait être modérée si les taux d'emprunts restent stables.

Dans le but d'être plus pertinent pour tout un chacun, et aussi de rendre la lecture de ce document plus aisé, nous présentons les diverses rubriques qui composent le budget 2022 des charges et revenus par nature sous forme de graphique à l'habitant.

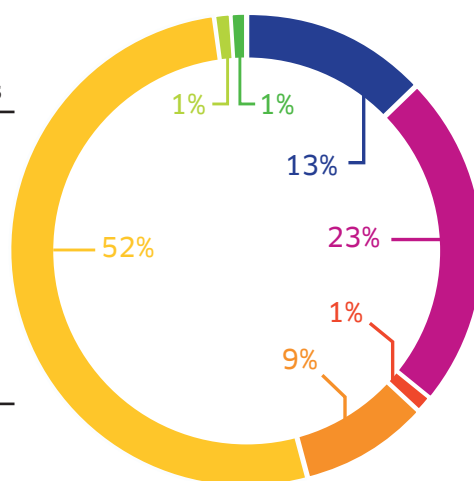
Il en ressort que, le « coût » pour un habitant de la commune, quel que soit son âge ou son revenu, et de CHF 3'865.00. (CHF 3'974.00 en 2021). Imputations internes non comprises.

Une analyse rapide du budget permet d'apporter quelques éléments intéressants. :

Le 49% des revenus provient des rentrées fiscales, le revenu des patrimoines (bâtiments) représente 11%, les ventes diverses, (eaux, épurations, taxes d'introduction) 13%.

GRAPHIQUE DES CHARGES PAR NATURES TOTAL ET À L'HABITANT

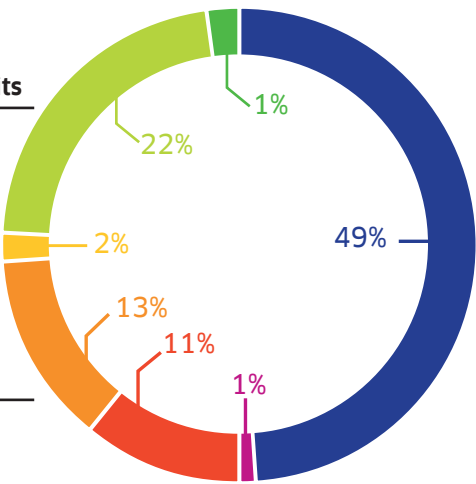
	Charges / Habitants	Total des charges
■ Autorités et personnel	508	1'413'150
■ Biens, services et marchandises	900	2'503'620
■ Interêts passifs	47	129'850
■ Amortissements	335	931'517
■ Part. à coll. publiques	2'007	5'582'348
■ Aides et subventions	33	91'500
■ Attributions res. et fin. spéciaux	36	100'905
Total	3'865	10'752'890



Les principales charges se composent comme suit : la facture sociale 12%, l'accueil de jour de la petite enfance 5.5% (environ 9 points d'impôts), l'enseignement y compris les transports 16%, autorités et personnel 13 %.

GRAPHIQUE DES REVENUS PAR NATURES TOTAL ET À L'HABITANT

	Produits / Habitants	Total des Produits
Impôts	1857	5'167'000
Patentes, concessions	26	72'000
Revenus des patrimoines	441	1'226'559
Taxes, émoluments, prod. des ventes	480	1'335'170
Parts à recettes cantonales	63	175'000
Part. de collectivités publiques	859	2'390'574
Prél. sur fonds et fin. spéciaux	75	207'985
Total	3810	10'574'288



Pour le chapitre impôts, nous avons tenu compte du taux d'imposition pour les personnes physiques, validé à 70% lors du dernier Conseil communal et ceci pour un an. Il est important de rappeler que ce taux est effectif depuis l'exercice 2021, année correspondant à une baisse dudit taux de 2%. A ce jour, il est très difficile de mesurer l'impact sur les rentrées fiscales, lié à la crise sanitaire qui nous touche depuis bientôt deux ans. Au vu des nombreuses incertitudes qui demeurent à ce jour, les montants indiqués dans le présent budget sont quasiment identiques à ceux inscrits dans le document de 2021. Basé sur les indicateurs ci-dessous, (chiffre septembre 2021) la municipalité est plutôt optimiste, et mise sur une stabilisation de l'économie régionale.

Les dernières prévisions de croissance ont été légèrement revues à la hausse, passant de 2.8% à 3.1% pour 2021 selon les données publiées par l'Etat de Vaud. Une poursuite de la reprise est attendue en 2022, avec une croissance estimée à 3.2%. Bien que la pandémie de coronavirus ait lourdement pesé sur la création d'emplois, le recours au chômage partiel a tout de même permis aux entreprises vaudoises de maintenir un niveau élevé d'emplois.

Le nombre d'emplois (en ETP) du canton à la fin du 4ème trimestre 2020 a crû de 2% sur une année, renouant ainsi avec les taux de croissances constatés avant le covid-19. Actuellement, le taux de chômage est dans une phase de baisse graduelle, hors effet saisonnier. La baisse par rapport à mai 2020 (4.9%) est de -0.7%. Le taux reste toutefois largement supérieur à celui de mai 2019 (3.1%). Ces évolutions sont comparables à celles de la Suisse.

Les indicateurs ci-dessus laissent augurer une reprise positive. Ceci grâce aussi aux soutiens de la Confédération et du Canton de Vaud qui aident considérablement les entreprises, les indépendants, la culture, le sport et le tourisme. Toutefois, les réserves n'étant pas inépuisables, il faudra bien financer cette crise en passant par les communes, notamment par le biais d'une augmentation de la participation aux services sociaux, à la police et à l'accueil de jour des enfants.

Le décalage entre la validation de l'arrêté d'imposition pour 2022 et la publication par le Canton des chiffres péréquatifs définitifs 2021, peut influencer fortement les comptes communaux. Sachant que bon nombre d'éléments composant le décompte péréquatif sont basés sur le taux d'imposition et la valeur du point d'impôts. Il est donc simplement impossible d'estimer précisément ce dernier, qui dépend de l'ensemble des Communes vaudoises et du Canton. Fort de ces constations, nous avons décidé de présenter au Conseil communal un budget prudent.

BOIS DES BRIGANDS

REJOIGNEZ-NOUS !

Nous avons besoin de vous!



Le Bois des Brigands fonctionne grâce au bénévolat et aux cotisations des membres.

Pour garantir un entretien de qualité et le développement des infrastructures, rejoignez-nous !

Cotisation annuelle: 30 CHF

www.brigands.ch

Vous pouvez également nous faire un don via le QR-code Twint.

Par avance merci



Bois des Brigands



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL

Nous voici arrivés en 2022 et notre dernier Conseil de l'année 2021 s'est déroulé sous l'effigie, désormais habituelle, du COVID. Espacé, masqué, le Conseil a pris plusieurs décisions dont voici le résumé édité le 16 décembre 2021 :

« CONSEIL COMMUNAL DE MONTANAIRE – EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021 À THIERRENS »

LE CONSEIL DECIDE

D'approuver le préavis N° 08/2021

Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026, soit :

De fixer pour la législature 2021-2026 tel que proposé par la Municipalité :

- Plafond d'endettement : CHF 21'500'000.00.
- D'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant ci-dessus, sous forme d'emprunts à moyen et long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune.
- Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 10'750'000.00.

LE CONSEIL DECIDE

D'approuver le préavis N° 09/2021 – Budget 2022, soit :

- D'approuver le budget 2022 tel que présenté.

LE CONSEIL DECIDE

D'approuver le préavis N° 10/2021

Modification du règlement communal sur le Plan général d'affectation et la police des constructions de Thierrens du 5 septembre 2013, soit :

- D'adopter la modification du règlement communal sur le Plan général d'affectation et la police des constructions de Thierrens du 5 septembre 2013, tel que soumis à l'enquête publique du 18 septembre au 18 octobre 2021.

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les décisions mentionnées ci-dessus peuvent faire l'objet d'un référendum.

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie) »

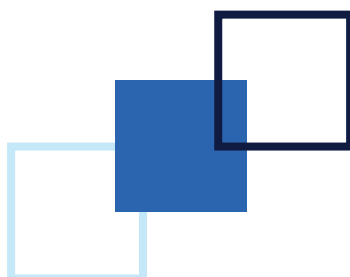
Les pièces peuvent être consultées auprès du Greffe municipal.

Thierrens, le 16 décembre 2021.

Le 13 janvier 2022, le Préfet a visité notre commune et a effectué un contrôle du travail qui a été fait cette dernière année. Nous avons passé en revue la tenue des informations et entre autres les PV des séances du Conseil et des votations. Il en est ressorti que nous sommes sur la bonne voie et que les choses sont faites dans les règles de l'art.

Je tiens à remercier les conseillers pour leur investissement, ainsi que les membres du bureau et plus particulièrement notre secrétaire, pour la rédaction détaillée et précise de nos séances du Conseil.

Le Président, Michel Gosteli



L'ÉPARAGE ET L'ÉLAGAGE DES BORDS DE CHEMINS



Pourquoi chaque année les bords de chemins forestiers et pedestres ainsi que les places à bois sont éparés en utilisant un broyeur ?

Les raisons sont :

- Eviter que des arbres ou des arbustes puissent s'implanter sur une largeur de 1.5 mètres de chaque côté du chemin.
- Faucher les chardons avant la maturation des fleurs qui pose problèmes pour les surfaces agricoles.
- Pour le bien-être du public qui se promène en forêt.

Ce travail est réalisé entre le 15 juin et fin août.

Pourquoi élaguer les bords de chemins en utilisant une élagueuse montée sur un tracteur ?

Les raisons sont :

- Eviter que les chemins soient complètement fermés par la végétation
- Permettre aux forestiers d'aller entretenir le patrimoine forestier de la commune.
- Permettre aux grumiers de venir charger les piles de bois qui sont en forêt et d'alimenter les scieries et les centrales de chauffe en bois. Il faut un gabarit minimum de 5 mètres de large sur 4 mètres de haut.
- Pour le bien-être du public qui se promène en forêt.

Ce travail est réalisé durant la saison de repos de la forêt, c'est-à-dire durant la période de septembre à mi-mars. Les branches coupées sont mises en tas aux abords des chemins ou broyées sur place. La périodicité de ce travail est tous les 3 à 5 ans et dépend de la dynamique de la forêt. Il est préférable de faire un passage avec une périodicité plus courte ceci afin de diminuer l'impact visuel après ce travail. Ces travaux sont planifiés et gérés par la commune via le municipal des forêts et le garde-forestier du Triage de St-Cierges et environs.

Lorsque l'entreprise mandatée réalise ces travaux, merci de respecter la signalisation mise en place. Pendant un court laps de temps, les branches coupées vont obstruer le passage, merci d'avance pour votre patience et de votre compréhension. Nous restons à votre disposition en cas de questions lors de ces travaux.

LES PETITS PLANTEURS

Le mardi 16 novembre 2021, l'équipe forestière du Triage de St-Cierges et environs a réalisé une plantation d'arbres avec la classe 1-2P TP4 (Maude Panchaud et Yaëlle Rasandimnana) de Thierrens.

Chaque élève de la classe a ainsi pu planter son arbre sous le regard bienveillant des forestiers et y accrocher une plaque avec son prénom préparée au préalable en classe.

Le choix des essences plantées sont de l'orme de montagne, du noyer, du tilleul à petites feuilles et à grandes feuilles, de l'if, du charme, du cerisier, du pommier sauvage, de l'érable champêtre et du cormier. Toutes les essences choisies sont considérées par le canton / la confédération comme des essences rares.

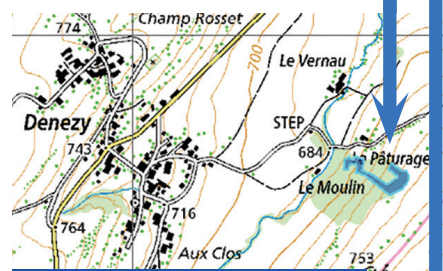
Tous les arbres plantés ont été protégés contre les dégâts du gibier par la pose de corbeilles de protection. Elles protègent le plant contre l'abroustissement (lorsque les jeunes pousses de l'année sont mangées par le chevreuil) et contre la frayure (lorsque le chevreuil frotte ses bois contre le tronc).

Cette plantation a été réalisée pour les raisons suivantes:

- A cet endroit, la ronce est très envahissante et retarde la venue du rajeunissement naturel.
- Afin d'améliorer le mélange, par la plantation de plusieurs essences d'arbres.
- Ce secteur de forêt est propice pour le développement des essences choisies.



CLASSE 1 - 2P TP4 ET L'ÉQUIPE FORESTIÈRE DU TRIAGE DE ST-CIERGES



EMPLACEMENT DE LA PLANTATION

NOUS SOMMES... LES SENIORS EN MOUVEMENT

Mouvement et activités pour les seniors



Le mouvement et l'activité physique stimulent votre santé, renforcent vos défenses immunitaires et améliorent votre qualité de vie. Pro Senectute propose une offre étendue avec différentes disciplines.

Bouger permet d'être en forme et de rester autonome. Pro Senectute Vaud propose un large éventail d'activités en intérieur comme en extérieur pour tous les seniors, quel que soit leur âge ou leur condition physique.

Une heure de mouvement hebdomadaire pour garder la forme, mieux prendre conscience de son corps et se sentir bien. Vous trouverez près de chez vous deux groupes qui se réjouissent de vous accueillir le lundi de 13h45 à 14h45

- Huguette Marti à la salle du Battoir de Chapelle-sur-Moudon
- Christiane Crisinel et Véronique Lin à la salle communale de Neyruz-sur-Moudon

La pandémie a fait baisser les effectifs de ces deux groupes. Il serait dommage que nous soyons obligées de fermer nos cours et priver nos membres actuels et fidèles de leur leçon hebdomadaire. Les cours se déroulent de septembre à mai, pour 30 leçons joyeuses et dynamiques et pour seulement CHF 8.- la séance.



Alors annoncez-vous nombreuses et nombreux pour une leçon d'essai sans engagement.

Tél. 021 646 17 21 et demandez Stéphanie Dutoit.

JE SUIS... «BAYONNE»

Yoann Braun

J'ai 31 ans, marié et père d'une merveilleuse petite fille, je travaille en tant qu'employé communal à la commune de Montanaire depuis avril dernier, après avoir travaillé plus de 10 ans au golf de Vuissens.



Je suis un amoureux de la nature, des randonnées et de travailler à l'extérieur. Je suis passionné par le sport et plus particulièrement le football que j'exerce au FC Thierrens maintenant depuis de nombreuses années.



Dans mon activité d'employé communal, j'entretiens entre autres les espaces verts, les infrastructures, les places de jeux ainsi que les routes et chemins. J'exerce également diverses tâches comme les STEPs, la déchetterie et le déneigement. Ce que j'aime le plus dans mon métier est la création et l'aménagement floral ainsi que l'entretien de la végétation.

Nous sommes une équipe de sept personnes à la voirie, où chacun apporte ses connaissances et son savoir-faire.

SITE WEB

ANNUAIRE DES ENTREPRISES ET LDS SOCIÉTÉS À BUT NON LUCRATIF

Pour que les habitants de Montanaire trouvent facilement les sociétés et entreprises de leur village, nous avons développé un annuaire. Pour se référencer, il suffit d'aller sur la page «Entreprises et sociétés locales» et «ajouter une entreprise ou une société». De plus cela vous fait de la publicité gratuitement.



AGENDA DES ÉVÉNEMENTS



En décembre dernier, nous avons ajouté une fonctionnalité intéressante au site web, il s'agit de l'agenda des événements qui est mis à jour par vous ! Les curieux l'auront donc déjà remarqué depuis un moment.

Vous pouvez désormais consulter et annoncer tous les événements qui se déroulent sur la commune depuis le site web. Il suffit simplement d'aller sur la page « Événements » et « Annoncer mon événement ». Il y a une subtilité dans les demandes d'annonce d'événements : lorsqu'un événement se déroule sur plusieurs jours (par exemple un tournoi de foot) il est possible de mettre les dates de celui-ci. Mais si vous voulez ajouter un tour de jeunesse, une course à pied et un souper, il faut absolument faire 3 demandes distinctes, sinon nous ne pourrions pas valider celles-ci. Lors de votre demande vous pouvez mentionner le fait que vous ajoutez une affiche. Pour des raisons de sécurité, il est important de nous envoyer l'affiche séparément à actu@montanaire.ch.

Nous espérons que cette fonctionnalité va vous plaire et nous attendons vos inscriptions avec impatience.

20 ANS DE LA COURSE DES ROCHES

Te souviens-tu ?

Cantonale 2003 de la FVJC à Thierrens, une vague de chaleur caniculaire, une sécheresse historique, de la poussière à revendre, de la bière et de l'eau à profusion pour éteindre les plus grandes soifs, une foule incroyable venant des quatre coins du Pays de Vaud et même d'ailleurs, une fête inoubliable, des petits bars en forêt pour bénéficier d'un peu de fraîcheur, et une épreuve sportive qui voyait le jour : «Il était une fois la course des Roches»



CANTONALE FVJC 2003 À THIERRENS

Eh bien cette année c'est la 20ème édition sans interruption depuis 2003 !

Mais ce qu'il faut savoir, c'est que cette course a des origines beaucoup plus lointaines ! Eh oui ... en 1798 ! Cela te rappelle quelque chose ?

«L'affaire de Thierrens» quand deux hussards français se sont fait attaquer par la garde locale, sur la route menant de Moudon à Thierrens. Elle a ensuite servi de prétexte à l'entrée des troupes françaises en Suisse ! Du coup on a remplacé l'ours bernois par le coq français et on a trouvé, bien plus tard, un prétexte pour faire la fête !

Puis c'est en 1991, pour commémorer les 700 ans de la confédération helvétique, qu'un grand spectacle intitulé «l'affaire de Thierrens» a été organisé. A cette occasion, une course reliant Moudon à Thierrens a vécu sa toute première édition dans le cadre de cette fête commémorative. Elle s'appelait la «course des hussards» et a vécu une seconde édition pour repartir ensuite dans l'oubli.

Elle a réussi à renaître de ses cendres, tel le Phoenix, en 2003 ! C'est le «Team Fédé», une section sportive des jeunes campagnardes vaudoises, qui en a assuré l'organisation jusqu'en 2013.

Elle a ensuite passé la main à un nouveau comité, composé de personnes de la région. Depuis, chaque année, l'équipe en étroite collaboration avec la jeunesse de Thierrens, s'active à mettre sur pied cet événement qui se veut «certes sportif», mais y allie également «amitié et convivialité».

Chaque édition a son lot de nouveautés pour s'adapter aux attentes de son public ou à l'actualité du moment dans la région. C'est pour cela qu'elle a successivement eu l'opportunité d'élargir le nombre de ses parcours, de s'intégrer au Rallye FVJC à Thierrens, ou encore de mettre sur pied deux éditions en mode self-service durant un mois chaque fois en raison du Covid.

Du coup le 10 juin 2022, la 20ème édition s'intégrera au programme (du 10 au 19 juin) des festivités riches et variées des 50+1ème anniversaire du FC Thierrens et en «ouvrira les feux».

Alors on espère pouvoir te compter parmi nous, soit en tenue sportive, ou alors tout simplement décontractée pour contempler ces sportifs de tous âges, boire un petit jus et manger une fondue au son d'une chouette musique pour profiter des premières belles soirées d'été

Tu retrouveras toutes les informations utiles sur www.cOURSE-DES-ROCHES.ch ou les divers réseaux sociaux.

Alors on t'attend le 10 juin prochain !

PS : le comité est à la recherche d'une ou deux personnes qui souhaiteraient s'investir dans l'organisation des prochaines éditions.

En cas d'intérêt:
coursedesroches@gmail.com



LA PETITE HISTOIRE

Lors de nos recherches, nous sommes tombés sur cette belle photo de soldats à Thierrens en 1933, seul bémol, nous ne savons pas où cela se situe et qui sont ces fiers soldats posant sur le bassin devant une ferme avec un cheval.



Si vous trouvez une lettre, une photo, un objet ou peu importe, qui a sa place dans la page « La petite histoire » du Montanaire magazine, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous avons besoin de vous pour faire vivre ces articles historiques.

Comment nous le transmettre?

- Via e-mail à: actu@montanaire.ch.
- Via un message sur le Facebook de la commune
- Via une lettre à l'adresse suivante:
Marvin Menétrey
Commune de Montanaire
Rue de la Porte 3/CP 80
1410 Thierrens.
- en passant à l'administration communale

CONCOURS PHOTOS

La commune organise un concours de photographies !

Le principe est simple, il suffit de faire une belle photo qui a sa place dans le Montanaire Magazine, sur le site web et le Facebook.

Pour participer, la/les photos doivent respecter les règles suivantes :

- Avoir été prises après la publication du Magazine
- Avoir été prises sur la commune de Montanaire
- Être d'accord de céder les droits de publication/modification à la commune (même si la photo n'a pas été sélectionnée dans les 3 premières) Bien sûr, nous mettons les crédits du photographe.
- La photo doit être de bonne qualité (Minimum HD soit 1920x1080 px)
- Toute personne qui apparaît sur votre photo doit être au courant et d'accord de la possible utilisation de celle-ci.

Pour participer, envoyez un email à actu@montanaire.ch avec votre nom ou celui qui doit apparaître dans les crédits, l'endroit et la date de la prise de photo, ainsi qu'un numéro de téléphone. Sans cela, votre participation ne sera pas prise en compte.

Des prix seront distribués aux 3 plus belles photos qui apparaîtront sur les 3 supports cités, soit Facebook, site web ainsi qu'en 4ème de couverture du Montanaire Magazine.



Orée du bois de Vuissens
Denezy
© Alexandre Aubert

BIENVENUE À

Lou Ottonin
le 11 novembre
à Chapelle-sur-Moudon

Kleia Maire
le 7 décembre
à Chanéaz

Adam Mingard
le 7 décembre
à Thierrens

Kyle Gallandat
le 9 décembre
à St-Cierges

JOYEUX ANNIVERSAIRE !



**Madame
Josette Freymond
de Neyruz-sur-Moudon**
le 3 janvier 2022

90

90

**Madame
Ginette Pasche
de Corrençon**
le 28 janvier 2022



CONSEIL COMMUNAL

La prochaine séance du Conseil communal se déroulera
le lundi 28 mars 2022.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires
sur le site web.

PROCHAINE ÉDITION

Le délai pour les annonces de manifestations
et articles est fixé au **30 avril 2022** à transmettre à:

actu@montanaire.ch

GAGNANTS DU CONOURS PHOTO

1^{ER}
Les trancs
Chapelle-sur-Moudon
© Steve Martin



2^{ÈME}
Colline de l'église de St-Cierges
St-Cierges
© Anthony Braham



3^{ÈME}
Forêt de Thierrens
Thierrens
© Laurence Cuany rieder